

Mars 2018

La résilience des filières bio

Yves LE MORVAN

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER

REMERCIEMENTS

Cette note a été alimentée par les réflexions du groupe de travail d'agridees « Résilience des filières bio », qui s'est réuni tout au long de l'année 2017 jusqu'en janvier 2018. Nous tenons à remercier les membres de ce groupe pour leur participation active.

Elle est téléchargeable sur notre site www.agridees.com/publications

NOS PROPOSITIONS

> **Instaurer une nouvelle architecture des aides publiques** en créant une aide à la transition écologique et des paiements pour services environnementaux.

> **Mettre en place une palette d'outils pour la structuration de la chaîne alimentaire** en lançant des fonds d'investissement dédiés aux entreprises bio ; en diffusant la logique contractuelle ; et en renforçant l'offre des produits bio par la restauration collective.

> **Faciliter l'accès à l'information** par un **observatoire économique référent**, chef de file, et **enrichir** le label bio unique par des **logos complémentaires**.

RÉSUMÉ

Dès que l'alimentation et l'agriculture sont évoquées, la bio occupe les espaces médiatique, économique, politique. Il est vrai que la consommation alimentaire des produits bio est en pleine expansion, particulièrement en France, pays très sourcilleux sur la qualité de l'alimentation et en plein doute sur son élaboration. L'application du cahier des charges bio, fondé sur un ensemble d'obligations de moyens, contrôlées et sujettes à traçabilité, est mise en lumière par un label reconnu de tous. Ce label est au sens strict un signe de qualité environnemental, mais il a su agréger de nombreuses autres valeurs qui ont généré la confiance du consommateur et plus globalement celle du citoyen.

Cependant, les filières bio changent d'échelle du fait de leur succès. Elles vont devoir assumer une double problématique. D'une part assurer que les fondements et les promesses qui ont propulsé la réussite de la bio constituent toujours le socle de la démarche, générateur de confiance. D'autre part construire les leviers qui accompagneront le développement économique de la bio, pour un changement de dimension évitant la dilution, en créant toujours de la valeur.

La résilience individuelle des entreprises opérant dans la chaîne alimentaire bio, c'est-à-dire le renforcement par de nouveaux mécanismes de leur capacité d'adaptation, et la résilience collective des acteurs, c'est-à-dire le tissage de solides partenariats de filières, peuvent permettre à la bio de réussir sa mutation : grandir sans se dénaturer, construire la valeur sur les valeurs.

SOMMAIRE

Préambule	7
I- Panorama.....	8
1) Le cahier des charges bio, les principes et les promesses	8
2) La situation des filières biologiques en France	9
Progression de la production	10
Développement de la chaîne alimentaire et de la distribution	10
Croissance de la consommation	12
3) Le contexte international	12
Un mouvement mondial.....	12
Une nouvelle réglementation européenne prévue en 2018	13
II - Boom de la bio	14
1) La rencontre des consommateurs et des producteurs	14
Motivations et souhaits des consommateurs.....	15
Engagements des producteurs	15
2) L'accompagnement des pouvoirs publics en Europe et en France.....	16
3) La mutation du modèle, de la niche au segment de marché	17
III - Questions pour un champion	18
1) Résilience du modèle économique bio	18
Avenir des soutiens publics et logique de la PAC.....	18
Équilibre des marchés et structuration des filières	19
Prix aux consommateurs	20
2) Évolution des tendances de consommation et des exigences sociétales.....	21
3) Transition des agricultures plurielles	22
IV - Le cap de la maturité : propositions	22
1) Une nouvelle architecture des aides publiques	22
2) Une palette d'outils pour la structuration de la chaîne alimentaire.....	24
Créer des fonds d'investissement dédiés aux entreprises bio	24
Diffuser la logique contractuelle.....	24
Renforcer l'offre par la restauration collective	25
3) Une visibilité et une information accrues	26
Un observatoire économique référent et chef de file	26
Un label unique et des compléments	26

SOMMAIRE

Conclusion	27
Annexes	28
Annexe 1: Repères chiffrés 2017 du bio en France	28
Annexe 2: Évolution du nombre d'opérateurs et des surfaces bio engagées	29
Annexe 3: Répartition des producteurs engagés en bio en 2017	30
Annexe 4: Évolution depuis 2005 du nombre de transformateurs et de distributeurs engagés en bio	31
Annexe 5: Surfaces et exploitations biologiques dans l'Union européenne en 2016	32
Glossaire	33
Bibliographie	34

PRÉAMBULE**BIO = CONFIANCE + VALEUR ?**

La consommation alimentaire des produits bio est en pleine expansion en France où son chiffre d'affaires dépasse 8 milliards d'euros en 2017. Certes, cela ne représente encore que 4% du marché alimentaire de notre pays, mais la progression est fulgurante: + 35% par rapport à 2015. En Allemagne, pays leader en Europe, les ventes atteignent 10 milliards d'euros pour 5% du marché alimentaire.

Du point de vue du consommateur, le concept clé est celui de la confiance. À l'opposé de la défiance qui s'est emparée de nos concitoyens vis-à-vis de l'agroalimentaire à l'issue de scandales alimentaires, nourrie aussi de l'incompréhension envers l'agriculture d'aujourd'hui, en décalage avec l'image d'Épinal souvent diffusée.

Cette confiance dans l'agriculture biologique s'est aussi construite sur un socle positif d'engagements contrôlés. Que cela soit clairement établi ou encore sujet à débats, les produits bio bénéficient d'un fort crédit des consommateurs en matière d'environnement, de naturalité, de santé... À cela s'ajoutent par extension l'emploi, la proximité, une vision sociétale.

En France, la production essaie de suivre le rythme effréné de la consommation. Cette progression vaut pour toutes les filières agricoles bio, animales et végétales. Elle exprime autant une volonté de sortir de filières conventionnelles, sujettes à d'épuisantes crises économiques ou sanitaires, que la recherche de marchés plus rémunérateurs, et l'attrait d'un itinéraire de production en osmose avec les demandes de la société.

En conséquence, les objectifs des producteurs bio se diversifient, leurs attentes pouvant être différentes. Les financements publics des

aides bio trouvent leurs limites avec le nombre de conversions, car la dépendance aux aides concerne aussi l'agriculture bio. Quel relais dans un avenir budgétaire moins bien doté ?

La bataille de la confiance est pour le moment gagnée, encore faut-il gagner celle de la valeur, thème central des États généraux de l'alimentation lancés le 20 juillet 2017.

La configuration actuelle des filières bio où la demande tire l'offre, permet le plus souvent de valoriser la production, même avec des coûts plus élevés. Cela vaut aussi pour les différents acteurs de la chaîne alimentaire. Cependant, chacun peut s'interroger sur l'équilibre à venir de l'offre et de la demande dans certaines filières bio, avec les risques induits de retournement, de volatilité et de destruction de valeur.

Chacun doit s'interroger également sur le changement d'échelle des filières qui fera évoluer la taille des entreprises, leur mode opératoire, leurs relations contractuelles. La banalisation comportementale guette et pourrait reproduire les relations commerciales entre opérateurs conventionnels, qui sont parfois destructrices, sur celles entre opérateurs bio, qui demeurent construites sur l'addition de valeur.

Si les acteurs des filières bio n'y prennent garde, la rançon de leur succès et de leur changement de dimension pourrait paradoxalement être un appel à la pression sur les prix et faire apparaître des pratiques contractuelles contestables. En travaillant à la durabilité de leur écosystème, au renforcement de leurs relations intrafiliales, les entreprises de toute la chaîne alimentaire bio devraient contribuer à conjuguer pour l'avenir croissance et valeur.

Quand on bénéficie de la confiance du consommateur, cet étalon or si rare désormais dans l'alimentation, il faut prendre ce pari collectif et œuvrer à la nécessaire résilience des filières bio. La résilience qui permet de résister aux chocs, de s'adapter, de se réinventer.

I - PANORAMA

La planète bio est complexe, multiple, vivante. Son développement s'est fondé sur des cahiers des charges que la réglementation s'est ultérieurement réappropriée, sans en épuiser la diversité.

1 - LE CAHIER DES CHARGES BIO, PRINCIPES ET PROMESSES

Les principes

L'agriculture et les filières alimentaires biologiques se sont tout d'abord développées dans le cadre de différents cahiers des charges privés, associatifs en général (Nature et Progrès par exemple). Sur le plan législatif, la loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 a reconnu pour la première fois la bio, en creux, sans la citer, en évoquant « ces cahiers des charges définissant les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse qui peuvent être homologués par arrêté du ministère de l'Agriculture ». Le premier logo français AB, propriété du ministère de l'Agriculture, a été créé en 1985. La France a été pionnière dans ce passage des cahiers des charges vers la loi. La première réglementation européenne¹, consacrée aux productions végétales biologiques, date de 1991, un second règlement de 1999 applicable en 2000 le complète en intégrant les productions animales². Ces réglementations seront reprises, modifiées et harmonisées dans un règlement socle de 2007³ applicable en 2008, qui constitue toujours actuellement le cadre du droit européen en la matière, avant la réforme en cours. Des ajouts ont été ensuite opérés, par exemple la définition du vin bio en 2012. Le nouveau logo européen, l'eurofeuille, est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010 sur les produits pré emballés, le logo AB devenant facultatif en association avec lui. La réglementation européenne, dans sa difficile

construction, du fait de regards et de critères différents provenant de 28 États membres, a créé une base commune. Cela n'empêche pas que des cahiers des charges privés plus exigeants sont également appliqués.

Mais qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

Certes, une vision de l'agriculture différente du modèle conventionnel. Pour reprendre les termes du règlement 834/07, il s'agit d'un système global de gestion agricole et de production alimentaire, qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation de toutes les ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal. Si l'on veut être plus précis sur les méthodes tout en acceptant d'être succinct, l'agriculture biologique sauf dérogation, se signale dans son application par l'absence d'utilisation d'intrants à base de chimie de synthèse, l'absence d'OGM, l'interdiction du recours aux antibiotiques à titre préventif, l'impératif du lien au sol, que ce soit en production végétale ou animale. Selon le regard des producteurs, la bio peut soit procéder simplement de choix techniques, nécessitant beaucoup d'observation et d'adaptation, soit aller jusqu'à correspondre à une philosophie de vie, une vision du monde. Ce large éventail de la sensibilité des acteurs, dans l'analyse et la pratique de leur métier, est intrinsèque à la nature de la bio.

Tout acteur économique bio⁴ doit se faire contrôler par un organisme certificateur (OC), choisi librement. Les OC doivent être accrédités par le COFRAC et agréés par l'INAO. Un agriculteur qui souhaite passer en bio doit ainsi notifier son activité auprès de l'Agence Bio et se faire contrôler annuellement par un OC, tant durant sa période de conversion (24 à 36 mois) que par la suite, en production AB. Ce système de contrôle et la traçabilité organisée contribuent au regard

positif porté par les consommateurs sur les produits bio. Néanmoins, il est important de souligner que les contrôles portent sur les pratiques et l'organisation, et non pas au sens strict sur les produits, même s'il y a souvent des analyses sur échantillons. Il s'agit donc d'un contrôle sur des obligations de moyens, pas sur des obligations de résultats. Sur le plan réglementaire, le label bio est un signe de qualité environnementale.

Les promesses

Les promesses de la bio et la compréhension qu'en ont les citoyens et les consommateurs ne se limitent pas à l'environnement, mais concernent aussi la santé, la nutrition et les qualités gustatives. Cela peut générer des débats académiques et scientifiques sur les preuves des bienfaits de la bio dans des domaines très différents.

Par exemple :

- **En matière de production :** Un rapport récent de l'ITAB⁵ présente et chiffre les externalités positives de l'agriculture bio par rapport à la conventionnelle. En bref, sans chimie de synthèse et avec des rotations plus longues, la qualité de l'eau s'en ressent positivement, de même pour la richesse organique de sols et le développement de la biodiversité. Par contre, le calcul n'est pas évident sur la qualité de l'air.
- **En matière de santé :** Depuis le rapport de l'AFSSA de 2003⁶ jusqu'à un rapport d'évaluation scientifique du Parlement européen de décembre 2016⁷, la prudence est de mise puisque les travaux scientifiques, différenciant et quantifiant les impacts de la consommation de produits bio par rapport aux conventionnels, manquent. Par ailleurs, les travaux sur des cohortes importantes telles que NutriNet-Santé doivent corriger un biais sociologique, les consommateurs bio ayant tendance à avoir un mode de vie plus sain. Si l'exposition aux pesticides constitue

un facteur négatif dont le risque est évalué, l'impact positif sur la santé lié à la consommation alimentaire de produits biologiques, par rapport à la consommation alimentaire conventionnelle, demande encore à être déterminé. Quelques cas précis, telle une minoration de risques d'eczéma et d'allergies chez les enfants en cas de consommation de produits bio durant la grossesse et la petite enfance, émergent dans les études.

• **En matière de nutrition :** Les mêmes travaux accordent à certains produits bio une différenciation positive, par exemple dans la teneur en polyphénols pour les fruits et légumes ou en acides gras oméga 3 pour le lait. Néanmoins, l'Académie de l'agriculture, dans ses travaux du 14 décembre 2016, estime ces avancées insuffisamment significatives pour pouvoir se prévaloir d'une supériorité nutritionnelle.

Alors ? Pour reprendre les propos pondérés de la revue des consommateurs *Que Choisir ?* de septembre 2017 N° 561 « le non usage de la chimie en bio fait la différence ». (Chimie au sens de « synthèse »).

C'est un fait qu'il y a un impact environnemental de l'alimentation.

Au-delà de ce trio : environnement, nutrition, santé, le choix des consommateurs se porte sur la bio pour de nombreuses autres raisons qui participent à une volonté de consommation durable. Nous y reviendrons.

2 - LA SITUATION DES FILIÈRES BIOLOGIQUES EN FRANCE

Tous les voyants semblent être au vert, de la progression de la production et du déploiement de l'offre de la distribution à la rencontre de l'appétit des consommateurs⁸.

¹ Règlement CEE n° 2092/91 du 24/06/1991, JOCE L. 198 du 22/07/1991.

² Règlement CEE n° 1804/99 du 19/07/1999, JOCE L. 222 du 24/08/1999.

³ Règlement CEE n° 834/07 du 28/06/2007 JOCE L. 189 du 20/07/2007.

⁴ La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit sur les contrôles de l'alimentation biologique dans l'UE.

Le rapport sera publié début 2019.

⁵ ITAB, « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? », Sautereau Natacha et Benoit Marc, novembre 2016, 136 p.

⁶ « Évaluation nutritionnelle et sanitaire des aliments issus de l'agriculture biologique », AFSSA, juillet 2003.

⁷ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/Etudes/STUD/2016/581922/EPRS_STU\(2016\)581922_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/Etudes/STUD/2016/581922/EPRS_STU(2016)581922_EN.pdf)

⁸ Revue *Agriculteurs de France*, dossier « Agriculture, le bio monte en puissance ». N° 230, septembre 2017.

• Progression de la production

Selon les derniers chiffres de l'Agence Bio⁹, en France, la production agricole biologique monte en puissance et atteint des records, battus d'année en année. Après avoir stagné dans les années 2000 avec un ensemble d'environ 11 000 exploitations agricoles en mode de production bio, puis 12 000 en 2007, l'accélération a été forte à partir de 2009/2010 et plus encore depuis 2015.

Au 31 décembre 2017, plus de 36 600 exploitations étaient engagées en bio sur 1,77 million d'hectares, surfaces en conversion incluses, soit un triplement entre 2007 et 2017. Les régions Occitanie, Auvergne - Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine apportent les plus fortes contributions. 8,3% des exploitations agricoles, sur 6,5% de la Surface Agricole Utile (SAU), relèvent ainsi des filières biologiques en France à cette date. La bio a changé d'échelle.

Le critère des surfaces a son importance, mais ne rend qu'imparfaitement compte du développement de la production bio par filières. Par exemple, dans le domaine du végétal, l'arboriculture fruitière (20% en bio) et la viticulture (10%) devancent nettement, en proportion, les grandes cultures (3,5% des surfaces en bio), principalement en blé et en maïs. Il faut noter par ailleurs que les surfaces fourragères et en herbe pour les productions animales, à 1 million d'hectares, occupent trois fois plus d'hectares que les surfaces en céréales et oléoprotéagineux.

Dans les productions animales, les élevages bovins allaitants et laitiers constituent conjointement le groupe le plus important d'exploitations agricoles devenues bio ou en conversion : soit plus de 6 500 fermes au 31 décembre 2017. La collecte laitière, qui a atteint 570 millions de litres en 2016, devrait dépasser les 900 millions de litres fin 2018, soit entre 3 et 4% de la collecte nationale. Les filières viandes n'atteignent pas ces pourcentages. Ainsi,

les porcs bio ne représentent environ que 0,5% du total des porcs abattus, pour 1,5% en viande bovine, et 3 à 4% en viande ovine.

Par contre, le poulet (10% en bio) et surtout les œufs à 14% dépassent largement ces seuils.

Les produits agricoles qui peuvent être vendus en filières courtes se sont plus rapidement développés en bio que ceux transformés au sein des filières longues (par exemple, en France 45% du lait conventionnel est transformé en fromage, contre 14% du lait bio). Plus généralement, cette progression de l'agriculture biologique s'explique par un ensemble des facteurs : incitations publiques pour la conversion, bonne santé des marchés et tenue des prix, développement des débouchés, sans oublier *a contrario* les crises dans les filières conventionnelles.

• Développement de la chaîne alimentaire et de la distribution

En France, la chaîne alimentaire bio se développe fortement sur le socle d'une production dynamique, et avec une composante de flux d'importations à ne pas négliger : 29% de la consommation bio est importée, à parité d'origine européenne et d'origine pays tiers.

L'aval des filières bio comprenait en 2017 plus de 17 200 entreprises de collecte, transformation, préparation, négoce et distribution, soit une hausse de leur nombre de 16% en un an.

Au cœur des filières, les 12 200 transformateurs bio, entreprises de toutes tailles mais en général PME et souvent TPE, assurent la traçabilité des produits bio certifiés. Ils sont eux-mêmes certifiés selon un cahier des charges, quant à leur process ou leur méthode de transformation alimentaire. Un produit alimentaire bio doit contenir *a minima* 95% d'ingrédients bio, respecter les mêmes fondamentaux de la bio dans les procédés de fabrication (pas de chimie de synthèse ou d'OGM... selon la réglementation en vigueur) et l'ionisation est interdite. La liste des ingrédients (additifs) est restrictive. La typologie

statutaire de ces entreprises de collecte, préparation, transformation est très large. On y retrouve par exemple une place de choix pour la coopération qui regroupe environ un tiers des producteurs bio.

Selon les filières, laitière par exemple, la diversité est maximale entre des leaders tels Biolait-SAS à fonctionnement quasi coopératif – le géant Lactalis, des coopératives comme Agrial/Eurial ou Sodiaal, la marque « Les 2 vaches » qui dépend d'une filiale de Danone, et des entreprises patrimoniales comme Triballat Noyal.

Il n'en reste pas moins que le dynamisme et la diversité des entreprises agroalimentaires bio, souvent de petite taille, conduit à réfléchir à leur solidité, leurs connexions et à leur éventuelle consolidation, pour que la chaîne alimentaire bio bénéficie d'une ossature dans les filières longues. Ce mouvement s'est déjà mis en œuvre, par exemple sous une ombrelle coopérative, telle la CAVAC avec Biofournil, Bioporc..., ou dans des stratégies de taille et de compléments de marchés, par exemple les rachats récents de CERECO par Triballat Noyal, de Celnat par Ebro Foods (Panzani) ou auparavant de Distriborg (Bjorg...) par le néerlandais Wessanen.

Les filières bio ont besoin de préserver leur biodiversité entrepreneuriale, mais aussi de constituer des leaders qui jouent leur rôle et facilitent les transmissions d'entreprises.

La distribution de produits alimentaires bio affiche elle aussi une forte croissance pour atteindre 4 750 magasins en 2017, soit + 18% en 1 an. La France connaît la particularité d'une forme d'équilibre entre la part de marché couverte par les grandes enseignes généralistes (45%) et celle des distributeurs spécialisés (37%). Le solde qui a son importance est constitué par la vente directe et les artisans-commerçants.

Ce point d'équilibre a connu des variations. Au début des années 2010, les grandes enseignes

(Carrefour, Casino, Auchan, Leclerc...) ont détenu jusqu'à 49% de parts de marché de la distribution alimentaire bio, mais, les années suivantes, la distribution spécialisée (le leader Biocoop, La Vie Claire, Bio c'Bon, Naturalia, BioMonde, NaturéO...) a mieux su se déployer et valoriser l'originalité de son offre et de ses services.

Les années 2016 et 2017 inscrivent un nouveau mouvement de bascule entre les deux pôles compétiteurs. Les grandes enseignes en plus forte progression ont développé leurs gammes, relancé leurs Marque de distributeur (MDD) et marques propres. Elles ont souvent ouvert des magasins spécialisés en bio (Carrefour Bio, Auchan Bio ou Cœur de nature, Leclerc avec de futurs Le Village Bio... sans oublier Monoprix qui avait racheté Naturalia dès 2008 et qui vient d'atteindre le nombre de 150 magasins ou Les Mousquetaires qui viennent de prendre une participation dans les Comptoirs de la Bio).

Il faut noter que la grande distribution joue également un rôle dans le développement de la bio, Carrefour avec la boule de pain bio ou Système U dans le porc par exemple. Elle ne se « contente » pas de distribuer.

Actuellement, un tiers de la croissance des produits de grande consommation en grandes surfaces repose sur le seul segment bio, on peut donc penser que la compétition entre les différents réseaux et entreprises va se durcir, l'ouverture de nouveaux points de vente s'accélérer¹⁰. Carrefour vient d'en faire l'un de ses axes prioritaires dans son plan de transformation stratégique « Carrefour 2022 » par exemple. La distribution spécialisée n'est pas en reste, elle est passée de 1 676 à 2 606 points de vente entre 2006 et 2016¹¹, dont Biocoop, passé de 294 à 459 magasins entre 2007 et 2017.

¹⁰ Revue actu-environnement.com, novembre 2017.

¹¹ Revue *Bio Linéaires* n° 73, septembre-octobre 2017.

⁹ www.agencebio.org

La bataille de la bio est bel et bien lancée dans la distribution, elle permet de déployer considérablement l'offre, mais elle porte en germes un réel risque de pression à la baisse sur les prix.

• Croissance de la consommation

Si la bio change d'échelle, c'est d'abord en réponse à l'appétit des consommateurs.

Selon les chiffres de l'Agence Bio, notamment dans son baromètre de consommation/CSA Research¹², le marché des produits alimentaires bio a dépassé en France les 8 milliards d'euros fin 2017, dont 7,85 milliards en consommation à domicile (+ 16 % en 1 an !). Ce seuil de 8 milliards d'euros atteint fin 2017 représente presque 4 % du panier alimentaire global.

Les consommateurs de produits alimentaires bio sont de plus en plus nombreux. Ils émanent de toutes les couches de la société et s'alimentent plus régulièrement à cette source : 92 % des Français déclarent avoir consommé des produits bio au cours de l'année 2017, 16 % en consommeraient quotidiennement.

Les fruits et légumes, les produits laitiers et les œufs constituent le trio de tête des aliments bio préférés des Français. En termes de chiffre d'affaires, ce sont, dans l'ordre, l'épicerie (23 %), les fruits et légumes (19 %), les produits laitiers (17 %) qui pèsent le plus lourd dans le total des achats. La part des produits frais et des produits non transformés est plus importante en bio qu'en conventionnel.

Les Français font largement confiance aux produits bio (82 %) et, en conséquence, estiment important de développer l'agriculture bio. Ils les consomment pour des raisons de santé, d'environnement, de qualité et de goût. En outre, ils mettent au bénéfice des produits bio leur « naturalité » (pas d'OGM par exemple), le contrôle et la traçabilité dont ils font l'objet,

l'éthique (le bien-être animal par exemple). Fort logiquement, les Français souhaiteraient aussi consommer des produits bio dans les circuits hors domicile (écoles, restaurants, entreprises, hôpitaux...). S'il y a toujours des débats d'experts ou des clivages sur les mérites comparatifs des différents modes de production agricole, ou sur les bienfaits respectifs de la production biologique ou conventionnelle... au niveau des consommateurs, la tendance positive ne fléchit pas, au contraire même.

Aux motivations déjà évoquées favorables à la bio s'ajoute la réponse à des préoccupations sociétales plus larges : proximité, emploi, commerce équitable, lutte contre le gaspillage... Mais aussi, il faut bien l'avouer, l'attention portée aux attaques contre une agriculture « productiviste ».

La consommation des produits alimentaires bio devrait continuer de croître. En France, mais aussi dans le monde entier.

3 - LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'agriculture biologique est souvent associée à la proximité locale, mais en réalité le développement est mondial, les enjeux sont internationaux, notamment pour l'Union européenne.

• Un mouvement mondial

La bio pourrait-elle nourrir le monde ? Présentée ainsi, la question suscite immédiatement des prises de paroles passionnées. Le scénario Afterres 2050¹³ lancé par l'association Solagro, sur un modèle basé à 50 % sur l'agriculture bio, pourrait servir de support à ce type de débat, avec pour conséquence de fortes modifications en matière de production, mais tout autant en matière de modèle de consommation.

Mais une autre question mérite d'ores et déjà d'être posée : jusqu'où la croissance de l'agriculture bio dans le monde ira-t-elle ?

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique¹⁴ (IFOAM), repris par l'Agence Bio¹⁵, apporte des chiffres évocateurs pour l'année 2016 :

- Les surfaces bio à l'échelle mondiale représentent 57,8 millions d'hectares, soit 1,2 % des surfaces totales. Ces surfaces ont plus que triplé en 15 ans. Elles sont à 65 % en prairies permanentes et à 19 % en cultures arables. L'Océanie est le premier apporteur (27,3 millions d'hectares) devant l'Europe (13,5 millions d'hectares) et l'Amérique latine (7,1 millions d'hectares).
- Les exploitations agricoles en mode bio seraient au nombre de 2,7 millions dans le monde, dorénavant principalement en Asie et en Afrique.
- Le marché alimentaire bio mondial dépasse les 80 milliards d'euros et a doublé en 10 ans, les États-Unis étant de très loin le premier marché (38,9 milliards, soit 47 % du total mondial), devant l'Allemagne (11 %) et la France (8 %). L'Union européenne représente dans sa globalité 32,6 milliards d'euros.

Les États-Unis et l'Europe constituent donc les deux poids lourds de la consommation mondiale en bio. L'Asie est néanmoins en forte progression.

Au sein de l'Union européenne, il y aurait plusieurs façons d'analyser la dynamique de la bio et de consacrer les pays leaders : en total des surfaces (Espagne), en pourcentage des surfaces agriculture bio/agriculture conventionnelle (Autriche), en nombre d'exploitations (Italie), en poids de la bio dans le panier alimentaire total (Danemark) ou en chiffre d'affaires du marché alimentaire bio (Allemagne)...

En termes de marché alimentaire, l'Allemagne (10 milliards d'euros en 2017) est le leader européen depuis longtemps, la France est le deuxième marché, avec une très nette progression au cours des dernières années puis sont loin derrière l'Italie et le

Royaume-Uni, ce dernier pays étant le seul à stagner depuis 10 ans.

Que ce soit aux États-Unis, dont la part du marché des produits bio en alimentaire dépasse 5 %, ou en France, ces niveaux de consommation intègrent les produits bio dans le champ des échanges internationaux. Ainsi les fruits (exotiques ou non), les légumes et l'épicerie constituent les parts les plus importantes des consommations bio, qu'ils soient produits localement ou non. En France, les importations représentent 29 % de la consommation. Les réglementations internationale et européenne deviennent des enjeux majeurs.

• Une nouvelle réglementation européenne prévue en 2018

Le premier règlement européen définissant l'agriculture biologique a été émis en 1991 ; l'actuelle réglementation date déjà de 2007. L'Union européenne s'est élargie et ses agricultures se sont diversifiées ; l'agriculture biologique s'est fortement développée. Le cadre réglementaire devrait donc être mis à jour et renforcé en essayant de tracer une voie ambitieuse, moins sujette à flexibilités et exceptions. Cela n'a pas été facile !

Trois ans de négociations « sur un fil » avec des visions nationales fort différentes par rapport au projet de la Commission pour parvenir à un accord entre représentants des États, en comité spécial agriculture, le 20 novembre 2017, et en COMAGRI du Parlement européen, le 22 novembre 2017. Sauf coup de tonnerre, un nouveau règlement européen sur la bio va voir le jour et sera publié en 2018, avec application au 1^{er} janvier 2021. Dans ce futur règlement pour lequel, comme souvent dans la bio, les débats ont été passionnés sur les principes, pointilleux sur les applications techniques, trois grands thèmes ont été abordés :

a) Les conditions de production :

- Le lien au sol étant un fondement de l'agriculture biologique, il a fallu trancher sur certaines

¹² Baromètre consommation Agence Bio/CSA Research, janvier 2017.

¹³ <https://solagro.org>

¹⁴ <https://www.ifoam.bio/>

¹⁵ « La bio dans le monde », édition 2017, Les Carnets de l'Agence Bio. www.agencebio.org

pratiques hors sol, les cultures sous serres dans les pays du Nord. La Suède, le Danemark et la Finlande vont préserver leur exception jusqu'en 2030, pour les seules exploitations existantes en juin 2017.

- Il y aura interdiction des nanotechnologies.
- Dans le domaine crucial des semences, les États devront créer des bases de données de disponibilité des semences bio, en fait les promouvoir, pour mettre fin à la dérogation actuelle liée à la faiblesse de l'offre à la date butoir de 2035.

b) Les contrôles : Dans son objectif de simplification, le nouveau règlement va faire passer le dispositif de contrôle annuel des exploitations à deux ans, en cas d'absence de fraude sur les trois dernières années (à noter que les professionnels français étaient tout à fait opposés à cette évolution pour ne pas altérer la confiance des consommateurs). Par contre, la Commission qui voulait interdire à terme les exploitations mixtes, bio/conventionnelles, n'a pas eu gain de cause. La situation actuelle qui autorise des exploitations mixtes sur des espèces différentes va donc perdurer, même si le contrôle n'en est pas toujours aisé.

c) La relation aux autres modèles (importations de produits bio des pays tiers ; relations avec l'agriculture conventionnelle en Europe) :

En matière d'importation de produits bio des pays tiers, le très critiqué système des équivalences (souvent construit par des organismes de certification privés, selon les pays d'origine) sera supprimé en 2025 pour être remplacé par la conformité aux règles communautaires. Par contre, le système d'équivalence perdurera pour les pays avec lesquels l'UE a signé des accords publics internationaux en ce sens (États-Unis, Israël, Japon, Suisse, Nouvelle-Zélande par exemple).

Dans la relation avec l'agriculture conventionnelle, s'est posée la question d'un seuil de contamination aux pesticides pour les produits bio. Les filières bio ont toujours

refusé ce seuil, par principe, arguant d'un renversement de la responsabilité provenant des filières conventionnelles et du coût des retraits. La Commission a cédé et a retiré ce point de son projet, laissant les États membres qui le veulent l'organiser par subsidiarité.

Ce dernier débat était fondamental. D'abord, parce que plus les surfaces de production bio s'étendent et se concentrent, moins l'argument de la « pollution » extérieure conserve de force. Ensuite, parce que la requête reviendra probablement un jour *via* les consommateurs ou la grande distribution (et souhaitons-le, hors crise). Enfin parce que, rappelons-le, le cahier des charges bio est construit sur des obligations de moyens et non de résultats : à terme, c'est une faiblesse.

En tout état de cause, l'Union européenne va se doter d'un nouveau règlement qui, même si ses avancées sont souvent considérées comme insuffisantes, aura l'avantage de moderniser un cadre collectif nécessaire pour le développement du plus grand marché bio du monde, après les États-Unis.

II - BOOM DE LA BIO

Le développement de l'agriculture bio mérite explication. Il est aujourd'hui vivement tiré par la volonté des consommateurs de faire évoluer leurs choix alimentaires à la fois sur les plans personnel et collectif. Les pouvoirs publics y contribuent fortement. Tout cela va faire muter le modèle actuel.

1- LA RENCONTRE DES CONSOMMATEURS ET DES PRODUCTEURS

Les professionnels agricoles ne cessent, souvent vis-à-vis d'eux-mêmes, d'expliquer que désormais le raisonnement en filière part de la fourchette pour aller vers la fourche : le « patron », c'est le consommateur. La bio en constitue l'exemple

le plus flagrant, adossée à un pacte de confiance entre consommateurs et producteurs.

• Motivations et souhaits des consommateurs

Tous les ans, l'Agence Bio produit avec CSA Research un baromètre qui fait référence. En février 2018 les réponses à la question « Pourquoi consommer bio ? » apportaient les réponses suivantes :

- santé 69 % ;
- environnement 61 % ;
- qualité et goût des produits 60 %.

La santé, l'environnement, la qualité nutritionnelle, souvent entremêlés d'ailleurs dans l'esprit des acheteurs, constituent le trio largement gagnant. S'y ajoutent la sécurité des aliments, des préoccupations sociales, le bien-être animal, la lutte contre le gaspillage... Les experts et les scientifiques peuvent discuter des preuves à apporter, les consommateurs ont fait leur choix.

Le CREDOC¹⁶ dans son analyse « Consommation et mode de vie » montre que les consommateurs privilégient la qualité des produits, avec un regain d'intérêt pour les produits bruts, le plaisir et la convivialité – la cuisine faisant son retour – et le lien avec la santé. Ce dernier point devient crucial et l'agriculture biologique, produite sans chimie de synthèse, cristallise les réponses favorables.

Il faut ajouter que la bio a su répondre aux angoisses des consommateurs, qui savent que cette production suit un cahier des charges avec traçabilité, subit des contrôles et, finalement, est estampillée par un label reconnu par la quasi-totalité de la population.

Cependant, il devient de plus en plus évident que les souhaits des consommateurs de produits bio sont très larges. S'il n'y avait « que » les préoccupations de santé, les nombreux produits « sans »... gluten... sucre... gras... apporteraient une réponse alternative.

Le consommateur souhaite aussi être acteur, parfois militant, et recherche d'autres objectifs. L'agriculture et l'alimentation ne sont pas de simples secteurs économiques, elles portent aussi une vision de la société, la défense de la planète bleue.

Donc, le consommateur peut vouloir intégrer ses préoccupations en matière d'éthique (bien-être animal par exemple), d'emploi (60 % de main-d'œuvre en plus dans la bio selon l'Agence Bio), de juste rémunération des producteurs, de proximité et de fonctionnement de la chaîne alimentaire... Au total, un ensemble de centres d'intérêt au-delà de la qualité attendue des produits, qui montre à quel point le succès de la filière biologique est autant dû à ses vertus qu'à la perte de confiance dans un modèle alimentaire général qui s'est disjoint des préoccupations des consommateurs. Et dont malheureusement on ne parle souvent plus qu'en termes de crise.

• Engagements des producteurs

Les aspirations des producteurs en agriculture biologique, quant à l'exercice de leur propre métier, au regard qu'ils portent sur lui et la réussite qu'ils en escomptent, recourent les motivations des consommateurs. On y retrouve la santé (applicateurs d'intrants), l'environnement et la durabilité des moyens de production. Plus globalement, une réponse aux préoccupations et aux pressions sociétales, et un contact rétabli avec les consommateurs.

En bref, un accès à l'estime de soi en promouvant une alimentation durable.

Mais au-delà du sens, les producteurs recherchent dans les filières biologiques une valorisation correcte à leurs engagements techniques et économiques, voire sociétaux, sur un segment de marché en croissance qui ne subit pas le cycle baissier des produits conventionnels. L'équation de la valeur ne se résout pas si facilement puisque la conversion en bio implique le plus souvent une baisse des rendements (en moyenne de 30 %), une

¹⁶ CREDOC, Consommation et modes de vie, juin 2016, n° 283. www.credoc.fr

croissance des charges (coût des contrôles, coût de main-d'œuvre, mécanisation), avec tout de même quelques réductions sur les coûts d'intrants.

En fruits et légumes par exemple, l'augmentation du coût de production pour aller de la pratique conventionnelle à la pratique bio peut atteindre *a minima* 50 %, voire doubler, au débit de la bio. Chaque filière affiche des situations hétérogènes en affrontant ce couple relatif (baisse de la productivité-hausse des coûts de production). Les écarts de coûts entre filières conventionnelles et filières bio peuvent être relativement faibles (vins), moyens (ruminants) ou élevés (céréales, porcs, fruits et légumes). Mais la porte de sortie est toujours la même : la valeur, matérialisée par des prix plus élevés rémunérant les services attendus. Aujourd'hui, l'équilibre entre le rythme de la production et la croissance de la demande permet de dégager les marges nécessaires, il n'en sera pas toujours ainsi.

Le débat sur la valeur est également orienté par la structuration de la chaîne alimentaire. La possibilité de commercialiser en filière courte (vins, fruits et légumes) favorise doublement la production, en diversifiant les canaux de vente et en alimentant le contact direct avec les consommateurs dans un climat de confiance. En filière longue (céréales, viandes), toute la chaîne doit porter la stratégie de valeur pour dépasser des coûts de structure et logistique plus élevés (moins de volumes et dissémination de la production).

Dans les deux cas, l'offre des producteurs est portée par l'application d'un cahier des charges, la traçabilité et les contrôles requis. L'échange de confiance se matérialise par la reconnaissance du logo Eurofeuille/AB, un signe de qualité en réalité polysémique. C'est toute sa force, puisqu'il concentre et restitue toutes les énergies et promesses positives. Cette force pourrait être un jour une faiblesse, à défaut d'obligation de résultats affichée.

En attendant, le nombre de producteurs qui se convertissent désormais en bio dans toutes les filières progresse fortement, ces producteurs étant convaincus par cette stratégie de valeur, le soutien des consommateurs et par les orientations des pouvoirs publics.

2 - L'ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS EN EUROPE ET EN FRANCE

L'émergence des filières bio depuis 30 ans, d'abord lente et désormais rapide, n'est pas le seul fait des acteurs économiques, du choix des consommateurs ou même d'un militantisme sociétal. Elle est très liée à la vigueur des impulsions données par les pouvoirs publics français et communautaires.

Le rôle de l'Union européenne est fondamental, puisque nous sommes dans un domaine communautaire par essence : l'agriculture et la chaîne alimentaire. L'UE a su construire avec quelque difficulté une réglementation transversale et proposer depuis 1993 des soutiens spécifiques à l'agriculture biologique, financés désormais par le deuxième pilier de la PAC (Politique agricole commune). Sans l'Europe, l'agriculture biologique ne serait pas ce qu'elle est devenue.

En complément, il est intéressant d'analyser l'impact des projets nationaux qui, selon le volontarisme du moment, ont par phases accéléré le développement de la bio sous différents angles : recherche, technique, formation, environnement, consommation, communication, promotion, ouverture des marchés...

Ainsi en France :

- Le premier plan de développement de l'agriculture biologique de 1998 (plan Riquois) fixant l'objectif d'atteindre en 2005 1 million d'hectares, soit 3 % de la SAU. À noter, durant cette période, la création des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) de conversion en bio, en 1999, et la création de l'Agence Bio sous forme de groupement d'intérêt public en 2001.

- Le plan Barnier de 2007, « Agriculture biologique : horizon 2012 » cherchant à remédier à l'essoufflement de la production bio des années précédentes avec l'objectif d'atteindre en 2012 6 % de la SAU en bio et 20 % en 2020. Dans ce plan est logée une dotation annuelle de 3 millions d'euros à l'Agence Bio, destinée à un fonds de structuration des filières. La France a aussi utilisé la possibilité de créer des aides au maintien (en 2008), complémentaires aux aides à la conversion. Le plan Barnier s'intègre dans le processus de la loi Grenelle I de 2009¹⁷, qui par ailleurs prévoyait l'achat d'aliments bio par la restauration collective d'État à hauteur de 20 % en 2012 (article 48).

- Le plan Ambition bio 2017 de décembre 2013 du ministère de l'Agriculture, en association avec les Régions qui visait à atteindre 8 % de la SAU en bio en 2017, avec souhait d'homogénéité des filières dans le passage à la bio. L'Agence Bio a vu sa dotation annuelle du fonds de structuration des filières (fonds Avenir Bio) passer de 3 à 4 millions d'euros. En outre, l'objectif d'atteindre 20 % de la restauration collective d'État en bio en 2020 était réaffirmé et différentes actions décidées : sensibilisation des acteurs de la restauration collective, renforcement de la recherche, adaptation de la réglementation.

- Les États généraux de l'alimentation (EGA) à partir du second semestre 2017, avec en clôture le discours du Premier ministre Édouard Philippe, le 21 décembre 2017. Il annonce, dans le cadre d'une future Loi, l'objectif de 50 % de « produits bio, locaux ou écologiques » dans la restauration collective d'ici à 2022 et l'élaboration d'un nouveau programme de développement de la bio, avec objectif de 15 % de la SAU en 2022. Par ailleurs, la majorité des plans stratégiques de filières proposées par les interprofessions dans le cadre des EGA intègrent de forts objectifs de croissance de la production en bio.

Il est clair que la pression et l'accompagnement concret des pouvoirs publics contribuent fortement au développement des marchés alimentaires bio.

3 - MUTATION DU MODÈLE, DE LA NICHE AU SEGMENT DE MARCHÉ

La part des produits bio dans le panier alimentaire total des Français approche 4 % du total.

Une niche ?¹⁸ Non, car la croissance a été très forte de 2011 à 2017, et le marché alimentaire bio a doublé, passant de 3,9 milliards d'euros à 8 milliards d'euros, avec une augmentation de + 16 % sur l'année 2017. Les consommations de produits bio deviennent régulières, trois Français sur quatre en consomment au moins une fois par mois. Et ils souhaitent également consommer bio en restauration hors foyer, sous toutes ses déclinaisons. Au-delà de la moyenne générale, la part du bio peut être importante selon les produits : 23 % pour les œufs ou 13 % pour le lait de consommation par exemple.

Mais plus encore selon les enquêtes de la société spécialisée Nielsen¹⁹, « en 2016, plus d'un tiers de la croissance des produits de grande consommation en grandes surfaces repose sur la bio, alors même que ce segment ne pèse que 3 à 4 % du marché ! » La bio offre un second souffle à la grande distribution. Elle multiplie les ouvertures de magasins, que ce soit les distributeurs spécialisés ou les enseignes généralistes qui ouvrent des magasins dédiés ou développent leurs corners dans leurs magasins d'alimentation générale. Pour résumer, les magasins sont de plus en plus nombreux, les surfaces et linéaires consacrés augmentent et le nombre de références en bio aussi, que ce soit en MDD ou sous marques. La grande distribution joue un rôle moteur puissant.

Les consommateurs en veulent plus, les opérateurs au sein de la chaîne alimentaire

¹⁷ « Loi Grenelle I n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009.

¹⁸ « Le bio, niche ou planète ? », Crédit Agricole S.A. *Prisme* n° 15, novembre 2016.

¹⁹ <http://www.nielsen.com/fr/fr/insights/news/2017>

développent leurs offres, la grande distribution accélère, les pouvoirs publics en font une ambition pour l'agriculture et pour la société... La bio n'est plus une niche, c'est devenu un segment de marché à forte croissance. Les puristes pourraient s'offusquer du terme de « segment de marché », pour qui la bio est un marché en soi avec ses valeurs, et non une composante de la société de consommation. Il est vrai que la commercialisation des produits bio se singularise par la diversité de ses approches : grandes enseignes, distribution spécialisée, vente directe, artisans... mais il y a bien un segment du marché alimentaire qui se distingue par la bio, qui a considérablement grandi, et qui pose deux questions pour le futur :

- La banalisation. La construction de la chaîne alimentaire en bio va-t-elle mettre ses pas dans la voie des filières conventionnelles, avec le risque de baisse ou de guerre des prix, de promotions, d'importations, de relations agriculture/industrie/distribution conflictuelles ?
- La différenciation. Le segment bio, seulement fédéré par le cahier des charges actuel avec sa nouvelle réglementation, « européanisée et moyennisée », ne va-t-il pas devoir se segmenter lui-même selon des exigences plus fortes et diversifiées, car il n'y a pas un seul modèle de production et de consommation bio ?

La filière bio a de beaux jours devant elle, mais son développement la change intrinsèquement et lui impose de répondre à des questions clés pour réaliser sa mue.

III - QUESTIONS POUR UN CHAMPION

L'avenir de l'agriculture bio ne dépend pas que d'elle, de sa propre trajectoire, mais également des mutations en cours de l'agriculture conventionnelle, de l'évolution des exigences sociétales ou de celles des consommateurs. Cependant, une première question se pose en termes économiques : le modèle de la chaîne alimentaire bio est-il efficace et équilibré ?

1 - RÉSILIENCE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE BIO ?

Cette question interpelle le bon fonctionnement de toute la chaîne alimentaire bio, mais peut aussi s'arrêter spécifiquement aux trois stades : production, transformation/distribution et consommation.

• Avenir des soutiens publics et logique « marché » de la PAC

Les agriculteurs qui s'investissent dans la bio et changent leur modèle d'exploitation sont éligibles à des aides à la conversion et des aides au maintien de l'agriculture biologique. Ces soutiens ont pour objectif de compenser l'impact économique de la transition du modèle d'exploitation de l'agriculture conventionnelle vers la biologique (rendements ou chargements inférieurs, coûts de main-d'œuvre supérieurs, adaptations techniques et mécanisation, coûts de contrôle...). D'où les aides à la conversion octroyées pour les cinq premières années. Ensuite, les aides au maintien, souvent plus modulables, prennent le relais avec un montant inférieur (50-60% du niveau des aides à la conversion).

Pour la programmation actuelle, 2015-2020, les aides sont financées au titre du deuxième pilier de la PAC, c'est-à-dire à 75% par le FEADER et à 25% par différents crédits nationaux au titre des programmes de développement durable élaborés par les Régions. Pour citer quelques exemples, en grandes cultures, les aides annuelles bio sont par hectare : de 300 euros en conversion, 160 euros en maintien ; en prairies associées à un atelier d'élevage, elles sont respectivement de 130 euros puis de 90 euros ; en viticulture de 350 euros, puis de 150 euros. Tout cela à condition que les enveloppes budgétaires nationales soient suffisantes, ce n'est plus le cas en France...

Ces aides spécifiques à la bio s'ajoutent à la totalité des aides PAC conventionnelles (selon

les situations des droits à paiement découplés, couplés, jeunes, ICHN...).

Ces soutiens publics dédiés contribuent à la résilience économique des agriculteurs bio, en compensant le surcoût de la transition et en apportant de la visibilité pluriannuelle à leur projet d'entreprise. Cependant, le « questionnement » citoyen sur la justification des subventions publiques à l'agriculture *via* le budget de la PAC, qui vaut pour l'agriculture en général, s'étend à la production biologique. Calculés à l'hectare, les soutiens totaux aux agriculteurs bio sont supérieurs, puisqu'ils additionnent aides conventionnelles et aides à la bio. Calculés en fonction des rendements (inférieurs en bio), les soutiens budgétaires plus élevés en bio se justifient à tout le moins sur la période de transition. Bien entendu, les filières bio peuvent s'appuyer sur les externalités positives de l'agriculture biologique vis-à-vis de la collectivité pour justifier l'intérêt des soutiens publics. Mais la dépendance au budget de la PAC est également là.

La prochaine quote-part du budget européen dédiée à la future PAC post-2020, risque d'être inférieure, amputée par les conséquences du Brexit et la volonté de financer d'autres politiques européennes. Dès lors, au-delà des aides, la résilience des exploitations bio passera plus encore qu'aujourd'hui par la construction de valeur sur les marchés, la compétitivité par l'organisation, voire l'agrandissement pour réaliser des économies d'échelle, l'innovation et les technologies, et souvent la polyvalence des métiers afin de mieux gérer les risques.

Tout cela est dans la logique de la PAC depuis sa réforme en 2003, programmant la fin des régulations, découplant les aides et connectant parfois sans ménagement la production aux marchés²⁰. La rémunération vient des clients,

de la filière, la démarche va de « la fourchette à la fourche ».

À l'avenir, les fermes bio vont devoir s'agrandir raisonnablement²¹ afin de réaliser des économies d'échelle, de saturer la logistique, d'innover et utiliser les meilleures technologies pour accroître les rendements, et mieux se protéger des risques.

L'INSEE a réalisé une analyse pour l'année 2013 sur un échantillon de plus de 31 000 exploitations, dont 1 800 en bio post-conversion. Ces exploitations bio étaient spécialisées en viticulture, lait de vache et maraîchage. Il en ressort que, sur ces spéculations, les fermes bio s'affichent plus rentables que les conventionnelles, soit grâce à une meilleure valorisation sur le marché, notamment en circuit court, soit grâce à une réduction des consommations intermédiaires ou des charges externes²². Un essai à transformer demain, avec plus de volume, plus de volatilité sur les prix et avec des productions qui s'utilisent également en filière longue.

• Équilibre et structuration des filières

L'explosion de la consommation des produits alimentaires bio et les difficultés partielles que peuvent rencontrer les transformateurs et les distributeurs dans leur *sourcing* (porc par exemple) ne doivent pas faire illusion et faire oublier les fondamentaux de tout marché agricole : l'équilibre est instable entre une offre longue à organiser, sujette aux aléas climatiques, et une consommation plus sensible à l'immédiateté. La loi de King qui constate un violent effet sur les prix en cas d'inadéquation entre les volumes d'offre et de demande rôde. Cela a déjà été le cas dans le passé sur le lait et pour les œufs. Dans l'avenir, la prévision d'une collecte laitière bio en France en progression de

²⁰ Note sur la contractualisation Saf agrIDées du 27 juillet 2017.

²¹ Les publications économiques de COFACE, décembre 2017 : www.coface.fr/actualites

²² INSEE Références, édition 2017. Dossier « Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ? »

plus de 68 % sur deux ans, entre mi-2017 et mi-2019, mérite par exemple attention²³.

Les schémas de construction de valeur entre filières conventionnelle et filières bio sont aujourd'hui différents. L'avenir les rapprochera sans doute et les questions de régulation, d'équilibre et de gestion de la volatilité se poseront de façon identique. Il revient à la totalité des acteurs de la chaîne alimentaire dans l'aval des filières d'organiser l'offre pour répondre à l'intérêt des consommateurs. Il y avait, fin 2016, 14 800 entreprises (transformation, distribution, import/export) opérant dans les filières bio, soit + 10 % par rapport à 2015. Mais combien de leaders ? Quelles tailles d'entreprise ? Quels moyens financiers ?

Les filières bio, tout en conservant le dynamisme créatif des nombreuses TPE et PME, leur proximité territoriale, leur biodiversité, ont aussi besoin de se doter de leaders structurants et pérennes, c'est-à-dire d'entreprises ayant les capacités d'investir, de développer le marketing et d'organiser les contractualisations nécessaires entre acteurs, notamment en filières longues. Il en existe qui ont su segmenter et développer des marques, tels Ekibio ou Léa Nature. D'autres, tel Biolait, leader en collecte laitière, qui promeut la progression de la production en rémunérant le lait collecté au prix bio dès la première année de conversion. Ou Bonduelle, présent auprès des consommateurs autant en Amérique du Nord qu'en Europe. Ou la cave « Vignoble de la voie d'Héraclès » à Vergèze, leader des vins bio français qui investit dans de nouveaux chais. Ou « Les Fermiers de Loué », champion dans les œufs et la volaille, additionnant la valeur des signes de qualité tout autant en bio qu'en Label Rouge. C'est aussi le cas d'Agribio Union, premier collecteur de céréales et oléagineux, basé dans le Sud-Ouest. La coopération²⁴ joue son

rôle, puisque plus de 550 coopératives agricoles et alimentaires sont investies dans les filières bio avec leur capacité d'impulser des conversions et de construire des approches filières.

L'économie agricole et alimentaire bio conserve ses spécificités, notamment son souci du local et de la proximité territoriale. Mais le monde globalisé, digitalisé, la concerne aussi.

Preuve en est le rachat, aux États-Unis, de Whole Foods par Amazon pour 13,4 milliards de dollars américains, ou de Whitewave Foods par Danone pour 11,7 milliards d'euros, les États-Unis étant le premier marché mondial en bio, mais aussi en produits alimentaires végétariens. La chaîne alimentaire bio ne gardera son équilibre et n'exprimera sa résilience qu'en renforçant financièrement un tissu d'entreprises, avec des bilans solides, innovantes et aptes à répondre à la pression de plus en plus forte de la grande distribution. Sinon, attention à la baisse des prix qui pourrait remettre en cause son modèle !

• Prix aux consommateurs

À l'occasion du salon Natexpo d'octobre 2017, les éléments majeurs de l'enquête Bio Linéaires-Bio Panel 2017 sur les attentes des consommateurs ont été publiés²⁵.

Les trois premiers critères de choix d'un magasin (enseignes généralistes ou spécialisées) sont désormais dans l'ordre :

1. la qualité ;
2. le choix des produits et des marques ;
3. le prix.

Auparavant, la proximité du magasin venait en troisième position. Les consommateurs de bio valident qu'un produit bio peut coûter plus cher (à 61 %), mais ils sont de plus en plus sensibles au prix.

La dernière enquête de *Que choisir*²⁶ a enfoncé le clou. Selon l'UFC-Que Choisir, qui a constitué un panier représentatif de 30 produits de la consommation habituelle des Français, ce dernier coûte 74 euros en produits conventionnels, mais le même en bio coûte 126 euros (+ 70 %) en GMS et 161 euros (+ 118 %) en distribution spécialisée (seuls les fruits et légumes bio sont moins chers en distribution spécialisée qu'en grande enseigne). Conclusion de l'association : les produits bio ne sont pas à la portée de tous, la consommation d'un ouvrier en est deux fois moins fréquente que celle d'un cadre. L'élan de la bio est freiné par son coût.

La bio porte des valeurs, notamment celle d'une juste rémunération des producteurs. Le consommateur en est conscient. Mais le changement d'échelle de la bio implique de s'interroger sur la productivité des acteurs et sur les constructions des marges à tous les étages de la chaîne alimentaire. On ne peut pas, sur un marché qui s'élargit et qui n'est plus une niche, à la fois lutter contre « la banalisation », « l'industrialisation », et ne pas s'empresser d'emprunter les voies de l'innovation, de la compétitivité. Sinon les importations combleront le vide, elles représentent déjà 29 % du marché.

2 - ÉVOLUTION DES TENDANCES DE CONSOMMATION ET DES EXIGENCES SOCIÉTALES

Le cahier des charges de l'agriculture biologique répond à de nombreux sujets de préoccupation des consommateurs et/ou des citoyens : interdiction des produits chimiques de synthèse, des OGM, des antibiotiques à titre préventif, amélioration du bien-être animal... Cependant, d'autres tendances viennent interpellier la bio avec une grande force, pour partie accrue par les avancées déjà apportées par les filières bio elles-mêmes.

En tendance de consommation, la question porte substantiellement sur la consommation des produits animaux, de la viande surtout. Le flexitarisme se développe, la consommation de viande baisse. Les végétariens sont en proportion plus nombreux chez les consommateurs bio (x 3) que chez les conventionnels. Ils peuvent d'ailleurs aller jusqu'à être végétariens. Il y a là un débat au sein de la famille des consommateurs bio.

Fondamentalement, l'agriculture bio milite pour la fin des « monocultures » ou du moins de trop fortes spécialisations, et le retour à la polyvalence. D'ailleurs, il faut des engrais naturels, végétaux et d'origine animale, pour les cultures en bio. Les productions animales apportent dans l'absolu des réponses à ces préoccupations qui peuvent être éthiques (bien-être animal), mais aussi relatives à l'écologie, l'agronomie et au climat (utilisation des terres). Parmi les réponses, certaines d'entre elles peuvent appeler à la segmentation du marché de la bio. Ainsi, Naturalia, qui est l'un des leaders de la distribution, a lancé depuis 2017 des magasins bio végétariens.

Des exigences sociétales, souvent associées à la bio en termes de philosophie ou de vision du monde, sans être incluses dans la réglementation bio, deviennent de plus en plus nombreuses à être promues. Ce sont par exemple les composantes de la RSE, dont l'emploi, le commerce équitable²⁷ (21,4 % du chiffre d'affaires de Biocoop est réalisé en commerce équitable), la lutte contre le gaspillage, la taille des exploitations (Les Fermiers de Loué limitent volontairement la taille des exploitations), la proximité et les circuits courts... toutes ces exigences peuvent évidemment s'ajouter au cahier des charges de la bio, s'enrichir mutuellement sans en être une condition obligatoire. Là aussi, la question posée, redoutable, est celle de la segmentation de l'offre bio. Une niche ne se segmente pas, un marché oui. Cela nécessitera une explication.

²³ Les notes de conjoncture FNAB, Lait de vache, septembre 2017.

²⁴ www.coopdefrance.coop

²⁵ Revue *Bio Linéaires*, n° 73, septembre-octobre 2017.

²⁶ Revue *Que Choisir* ?, n° 561, septembre 2017.

²⁷ www.commerceequitable.org

3- TRANSITION DES AGRICULTURES PLURIELLES

L'agriculture bio est porteuse d'une histoire, riche de ses apports en agronomie, en élevage, en système de production, de sa relation avec l'environnement, de son dialogue avec la société. Elle s'est aussi construite contre un modèle dominant intensif et « productiviste ». Cette dernière vision, simplificatrice, correspond-elle à la réalité ? Ou du moins correspond-elle encore à la réalité d'aujourd'hui ? Non.

L'agriculture conventionnelle a énormément évolué, même si elle subit toujours la stigmatisation de ses excès passés et doit souvent vivre en confrontation avec des communications fondées sur son image d'Épinal. Les politiques publiques sont passées par là, le cadre européen a imposé le « verdissement », les politiques nationales se sont engagées dans la promotion de l'agroécologie, notamment en France. Plus encore, les entreprises et les agriculteurs font leur mue, il n'y a pas une agriculture, mais des agricultures plurielles. L'agriculture de précision, de conservation, à haute valeur environnementale, urbaine... Ces agricultures peuvent être tout aussi locales et de proximité que relever d'une ambition internationale. Il y a sans doute encore des transitions à mener, mais le monde change²⁸.

Dès lors, l'agriculture biologique a sans doute plus intérêt à mettre en exergue ses propres qualités, ses différences²⁹, ou le porc « sans antibiotique » de la Cooperl) à proposer des produits « sans... », du type « sans résidu de pesticides » ou « sans pesticides », avec obligation de résultats affichés. Et elles répondront ainsi

à certaines des préoccupations majeures des consommateurs.

Le champ de l'offre aux consommateurs et aux citoyens s'élargit, se complexifie également. La concurrence se développe. L'agriculture et la chaîne alimentaire bio poursuivront leur croissance, à la fois en puisant dans leur identité et en renforçant leur structuration technique et économique.

IV - LE CAP DE LA MATURITÉ : PROPOSITIONS

- 1) L'agriculture bio s'est toujours développée en France dans des phases où les pouvoirs publics ont pris leurs responsabilités et mis à disposition des moyens et de nouveaux dispositifs. Il faudrait que cela se reproduise en faisant évoluer l'organisation des soutiens à la bio.
- 2) Les acteurs économiques devront quant à eux améliorer l'efficacité de la chaîne alimentaire.
- 3) Enfin, les systèmes d'information relatifs aux filières bio pourraient être enrichis.

1 - UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DES AIDES PUBLIQUES

Pour rappel, les soutiens spécifiques à l'agriculture bio sont programmés (2015-2020) au sein de mesures de développement rural, cofinancées au titre du deuxième pilier de la PAC, donc à 75 % par l'Europe, et à 25 % par la France (État, Régions, agences de l'eau...) Ces aides sont versées à la parcelle, que ce soit les aides à la conversion (cinq premières années) ou les aides au maintien (cinq années suivantes)³⁰.

Le développement de la production bio est tel qu'il menace de dépasser l'encadrement budgétaire, et met l'avenir sous contrainte. Comment gérer un budget fixe dans un système ouvert ? Pour mémoire, les surfaces engagées

en bio en France étaient de 1 322 000 hectares en 2015, dont 309 000 hectares en conversion, 1 537 000 hectares en 2016 pour 472 000 hectares en 2017 pour 520 000 hectares en conversion... En conséquence, le ministre de l'Agriculture a annoncé le 20 septembre 2017, lors d'une visite à Tech&Bio (Bourg-lès-Valence), que l'État arrêterait à partir de 2018 les allocations de nouvelles aides au maintien, afin de pouvoir se concentrer et suivre le rythme des nouvelles demandes d'aide à la conversion. La dynamique du soutien à la conversion est privilégiée, la production bio étant censée avoir trouvé son marché et son équilibre de rentabilité au terme des cinq ans (sauf dans les Régions qui souhaiteraient se substituer à l'État et financer des aides au maintien). À ce stade de goulet d'étranglement budgétaire, et au moment où les réflexions sont entamées pour préparer la future PAC post-2020³¹, sans doute faut-il faire preuve d'audace pour rebattre les cartes actuelles de la distribution des aides à la bio, les désenclaver par rapport à d'autres aides de développement rural, les compléter par le financement de leurs externalités positives, tout en affirmant une logique de marché.

• En proposition: ATE + PSE ?

a) Création d'une aide à la transition écologique (ATE)

Dans le programme de développement rural, l'État, les Régions et l'Europe cofinancent à la fois des aides à la bio (conversion et maintien) et des aides relatives à des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Dans le budget de l'État, ces deux types d'aides sont dotés d'une ligne équivalente d'environ 40 millions d'euros, soit 80 millions d'euros pour les deux soutiens.

Les aides à la conversion bio ont prouvé leur efficacité économique. Les MAEC sont moins reliées aux projets économiques et sans doute,

pour partie, construites dans une logique plus administrative, voire de guichet.

Pourquoi ne pas fusionner, et non pas seulement faire cohabiter ces deux types d'aides en créant globalement une aide à la transition écologique ? L'agriculture bio y trouverait une respiration naturelle pour suivre le tempo des conversions, les MAEC, quant à elles, un challenge pour déterminer leur efficacité sur la durée (il y en aurait 70 au total dans toutes les régions...).

b) Création de paiements pour services environnementaux (PSE)

Les PSE ont souvent été décrits dans la doctrine ou dans la littérature spécialisée³², ils n'existent pas au sens strict dans la boîte à outils des soutiens de la PAC. Pourtant, ils correspondent à ce que demande la société à l'agriculture, et le contribuable au budget. Les PSE devraient financer des pratiques agricoles, différentes des bonnes pratiques conventionnelles, qui apporteraient volontairement une amélioration aux fonctions écologiques et climatiques des facteurs de production. Soutenir l'écologie dans une perspective économique ne doit pas être un oxymore, mais une réalité ! Cela, sans créer de rigidités administratives et sur des critères simples: qualité de l'eau, biodiversité, richesse des sols... sur la base de cahiers des charges certifiables dès aujourd'hui, qui pourraient être amendés à l'avenir.

Ainsi le cahier des charges européen pour l'agriculture bio pourrait intégrer des exigences complémentaires, par exemple sur la baisse de l'utilisation de produits primaires (cuivre, soufre...) et bénéficier alors de PSE. De même, l'agriculture Haute Valeur Environnementale (HVE) à son niveau supérieur pourrait être aussi éligible aux PSE... Le clivage bio/conventionnel est beaucoup trop réducteur et, sur ce point, peut être dépassé *via* les PSE.

³¹ « Livre blanc sur la multiperformance des exploitations agricoles », APCA, octobre 2017.

³² Paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture, note de saf agriDées, Carole Hernandez-Zakine, décembre 2014.

²⁸ <http://lenouveleconomiste.fr/fin-modele-agricole-unique> 2 janvier 2018, Philippe Plassart.

²⁹ www.ouest-france.fr/economie/agriculture/zero-residu-de-pesticides-un-nouveau-label-pour-les-fruits-et-legumes-frais-555139

³⁰ Il existe également au niveau national, un crédit d'impôt au bénéfice de certains agriculteurs en bio (critères: 40 % de leurs recettes *a minima* en bio ; moins de 4 000 euros par an d'aides reçues) qui passe de 2 500 à 3 500 euros en 2018.

Au final ces PSE, outils volontaires et additionnels d'une nouvelle PAC post 2020, prendraient pour partie le relais des aides à la conversion bio au terme des cinq ans initiaux, reconnaissant définitivement les externalités positives de ces agricultures et leur donnant des moyens supplémentaires pour innover. Ces mécanismes pourraient aussi structurer et valoriser la politique de RSE des entreprises qui s'engagent avec les agriculteurs, mettant ainsi en avant une logique filière bien comprise.

Le programme « Agriculteurs en marche ! » d'Emmanuel Macron, candidat à la présidence de la République prévoyait à terme des PSE annuels de 200 millions d'euros. Ce point a été repris dans le discours du président, lors de son discours à Rungis le 11 octobre 2017, en plein cœur des EGA. Cela constituerait une avancée structurante et un nouvel outil d'avenir pour le développement de l'agriculture biologique.

2 - UNE PALETTE D'OUTILS POUR LA STRUCTURATION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

La chaîne alimentaire bio s'est constituée et fonctionne encore différemment de sa voisine conventionnelle. Les entreprises y sont majoritairement des TPE et des PME, mais elles changent d'échelle. Leur renforcement économique et leur éventuelle bonne transmission sont des questions clés quant à l'avenir des filières bio. La contractualisation, c'est-à-dire les relations concrètes sur la base de contrats privés entre opérateurs, devrait se développer. La diversité de l'offre bio aux consommateurs va être renforcée.

• Créer des fonds d'investissement dédiés aux entreprises bio

Les entreprises participant à la chaîne alimentaire bio, de la collecte au stockage, de la transformation jusqu'à la commercialisation, doivent se renforcer sur le plan financier, notamment en matière de fonds propres, être capables d'investir et de résister aux humeurs des marchés qui ne seront pas toujours sur une

penne de croissance. Il faudra aussi résister à la volatilité. La résilience de la chaîne dépend de la capacité d'adaptation des entreprises elles-mêmes.

- L'Agence Bio gère un fonds, le fonds Avenir Bio, doté annuellement de 4 millions d'euros, qui participe à la structuration des filières en aidant les entreprises dans leur financement d'investissements immatériels et matériels. Cette intervention non remboursable peut servir également d'effet de levier ou d'agent fédérateur vis-à-vis d'autres financiers. Il serait nécessaire que la dotation annuelle de ce fonds soit immédiatement accrue de 50%, soit 6 millions d'euros, puis doublé afin de doper son effet de levier.

- Des entreprises peuvent créer elles-mêmes leur fonds d'investissement afin de développer les filières, tout en évitant des logiques de concentration, en maintenant la biodiversité entrepreneuriale. C'est le cas de Biocoop qui a créé un fonds « Défi Bio », de 2 millions d'euros, et bientôt de 4 millions d'euros, consolidant les entreprises (en fonds propres, capitaux permanents, cautions). Ce qui est de l'intérêt d'une entreprise peut participer à l'intérêt général, et il faut savoir encourager ces initiatives, les mettre en lumière, les primer.

- Des établissements financiers réfléchissent à créer des fonds d'investissement spécifiquement dédiés aux entreprises de la filière bio pour conforter leurs fonds propres. Les investissements globaux dans les filières bio, hors exploitations agricoles, sont évalués entre 200 et 300 millions d'euros par an. Un ou plusieurs de ces fonds devraient être créés en 2018, par exemple sous la houlette d'Esfin Gestion lié au Crédit Coopératif, dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire. Ce serait un complément important à l'action des grands établissements financiers généralistes.

• Diffuser la logique contractuelle

La logique contractuelle, c'est-à-dire l'utilisation systématique de contrats par périodes longues,

éventuellement pluriannuelles, pour asseoir des relations de confiance entre les différents opérateurs correspond à la philosophie des développeurs de la bio. Des filières se sont aussi constituées récemment (lait de chèvre). Cette logique sera un ciment de la future chaîne alimentaire en cours de changement d'échelle, si l'on veut éviter les à-coups, et ensuite la banalisation redoutée.

Cette contractualisation a plusieurs objectifs. Elle permet d'organiser l'offre à partir de l'amont agricole – adhérents de coopératives, souvent sur une période de cinq ans, ou autres fournisseurs –, par exemple en planifiant la sortie des animaux (UNEBIO en collecte de bovins, UNEBIO/Terrena pour l'abattage et la création d'une marque « Sourires de campagne »), mais également en anticipant les utilisations (Dijon Céréales/Moulin Decollogne dans les céréales), en s'engageant dans la durée avec la distribution ou des transformateurs en accord tripartite (Biolait avec Système U ou Biocoop ; Cavac avec Biofournil)... Elle doit évidemment dégager de la valeur rétrocédée à la production. Ce peut être l'une des difficultés actuelles des jeunes filières bio. En effet, l'accès pérenne au *sourcing* des matières ou produits constitue parfois un premier défi pour les acheteurs, suscitant parfois positivement de nouveaux engagements de leur part, par exemple sous forme de compléments d'aide à la conversion (Agrial, Carrefour, Danone...). Mais ce qui est un avantage aujourd'hui peut se muer en péril pour les acteurs qui ne fixent pas leurs engagements. Le marché de la bio restant de taille réduite malgré son fort développement, l'entrée des nouveaux producteurs pourrait un jour déstabiliser les prix... voire la fidélité des acheteurs.

Plus qu'ailleurs, au vu de la progression de la chaîne alimentaire bio qui pourrait se révéler en dents de scie, ou subir également des crises,

il faut appeler la totalité des acteurs à utiliser les contrats, sur la durée, en fixant au moins partiellement les volumes et les conditions de construction des prix. Sinon le diagnostic actuel des États généraux de l'alimentation sur la perte de valeur des produits alimentaires conventionnels vaudra aussi pour les filières bio, et l'image de la bio. Faut-il être en crise pour mieux utiliser les contrats ?³³

• Renforcer l'offre aux consommateurs par la restauration collective

Une écrasante majorité des Français attend de pouvoir consommer des produits bio en restauration commerciale (83 %) ou collective (90 % écoles, 80 % hôpitaux). Le marché de la restauration collective était évalué à 229 millions d'euros en 2016, avec une progression plus faible que la croissance globale de la consommation de la bio. Si la restauration scolaire propose une offre en bio dans 79 % des cas, la restauration du secteur social/santé ne le fait que dans 30 % des établissements. Et pourtant le secteur public se distingue positivement par rapport au secteur privé³⁴. La restauration collective offre une double résilience à la production agricole biologique. D'une part, elle diversifie et enrachine ses débouchés. D'autre part, elle consomme naturellement plus de produits bio d'origine française (78 %), dont 59 % d'origine régionale.

Dès lors, après la première étape de la loi Grenelle de 2009, il s'impose, à la suite des EGA, de renforcer le cadre législatif demandant à la restauration collective dont ont la charge les personnes publiques d'atteindre un seuil plus élevé de produits, soit bio, soit sous signe de qualité, soit locaux... Ce pourrait être de 50 %, dont 20 % pour la seule partie bio à échéance 2022³⁵. À l'Agence Bio de communiquer au maximum sur les « modes d'emploi » du Code des marchés publics.

³³ Note d'analyse « Contractualisation vs contrat : passer de la sémantique de la contractualisation à la pratique du contrat », saf agr'iDées, septembre 2017.

³⁴ Baromètre consommation Agence Bio/ CSA Research, janvier 2017, étude Agence Bio/ CSA Research Mai 2017.

³⁵ Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire pour une alimentation saine et durable, janvier 2018.

3 - UNE VISIBILITÉ ET UNE INFORMATION ACCRUES

L'agriculture et l'alimentation bio sont désormais connues, reconnues et largement promues. Néanmoins, l'information statistique et économique à son sujet est encore insuffisante, et éclatée dans son organisation et sa diffusion. Elle est pourtant vitale pour les acteurs.

De même une information de plus en plus détaillée et démultipliée sur les cahiers des charges bio, au-delà des principes, pourrait élargir le socle de la consommation de l'alimentation bio et permettre de répondre aux critiques³⁶.

• Un observatoire économique référent et chef de file

L'information statistique sur les marchés, les filières... est essentielle pour les entreprises, les interprofessions et les décideurs publics. Sinon comment faire avancer les dossiers individuels et collectifs ?

L'insuffisance de ces informations due à la faiblesse des moyens a longtemps pénalisé le développement de la bio. Désormais, ces informations sont mieux collectées et traitées, mais réparties dans de nombreux centres vivant leur propre objet social et s'accordant sur quelques échanges. Il existe de l'information à l'Agence Bio, à FranceAgriMer³⁷, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), dans les interprofessions³⁸... et certainement dans tout le réseau des entreprises, instituts et fédérations.

Il serait absolument nécessaire, non pas de centraliser, mais de coordonner les principaux observatoires existants grâce à des conventions, afin de rapprocher, d'enrichir les bases de

données, de rétrocéder les informations et d'afficher le contenu des études. Un chef de file naturel pour cet observatoire référent : l'Agence Bio.

• Un label unique et des compléments

Le logo français AB facultatif fait l'unanimité. Il est reconnu par tous à un taux exceptionnel (97 %) ! L'Eurofeuille qui, lui, est obligatoire s'installe progressivement en notoriété (62 %). Une telle marque de reconnaissance du label par les consommateurs entraîne la nécessité de bien le préserver, mais peut être aussi de l'enrichir. Souvent les consommateurs associent le produit bio avec le « consommer » local, ou tout au moins souhaiteraient l'origine française. L'actuel règlement européen permet de citer l'origine France, le prochain devrait permettre d'insérer l'origine régionale, « Bretagne » par exemple. C'est une avancée positive.

Cependant, les consommateurs avertis s'intéressent de plus en plus aux cahiers des charges et à leur contenu. Avec le développement de la bio, le risque perçu d'une bio « industrielle » ou « *low cost* » rôde. Dès lors, compléter ou remplacer le label officiel par des labels privés qui ont des exigences techniques plus élevées (absence totale d'OGM, ingrédients bio à 100 %, lien au sol renforcé...), ou qui proposent une organisation différente (non-mixité entre bio et non-bio au stade la production, commerce équitable...), tels Bio Cohérence, Nature et Progrès, Demeter³⁹... permettrait de renforcer la confiance auprès des consommateurs investis⁴⁰.

De même, associer la bio à des demandes qui l'enrichissent dans une vision globale de la société, tels le commerce équitable ou les pratiques de RSE dans les entreprises⁴¹,

permet de démultiplier la consommation des produits bio.

Qu'on le veuille ou non une segmentation du marché de la bio est en route. Il faut certes la construire sur un socle commun reconnu, mais ne pas hésiter à y ajouter des valeurs complémentaires, à apporter de la valeur additionnelle pour créer des différenciations éloignant le risque de banalisation, à faire la preuve des formulations avancées.

CONCLUSION

Tous les éléments pour écrire une belle histoire semblent être réunis, la confiance du consommateur dans les produits bio paraît sans faille pour de multiples raisons, la consommation va croître. La production devrait suivre, « boostée » par un nouveau plan gouvernemental pluriannuel qui sera lancé en début 2018, par des plans stratégiques des interprofessions remis dans le cadre des EGA, qui contiennent tous une ambition de développement de l'agriculture biologique, une forte croissance des surfaces commerciales dédiées aux produits bio...

Où sont les risques de sortie de la trajectoire ?

(en dehors d'une crise sanitaire qui n'épargnerait personne).

Comme toujours dans les phases de croissance et de réussite, les regards se portent sur les nouvelles frontières à atteindre, les seuils à dépasser, les chiffres à battre, sans complètement voir que l'expansion modifie le modèle initial, celui qui apporte aujourd'hui confiance et valeur.

Les filières bio possèdent un « halo » de résilience constitué par la pluralité des circuits de distribution : distribution spécialisée, grandes enseignes, ventes directes et locales, restauration collective. Mais la concurrence devient féroce : plus la bio trouve de nouveaux consommateurs, plus le prix devient un enjeu central.

Les différents acteurs au sein de la chaîne alimentaire vont devoir, demain plus qu'aujourd'hui, additionner leur propre capacité de résilience afin d'apporter un équilibre à l'ensemble de l'édifice.

Cela se réalisera grâce à l'emploi de facteurs forts classiques, mais décisifs, notamment dans les filières longues, dont la réussite sera le signal de la maturité atteinte par les filières bio :

- l'innovation ;
- la formation ;
- l'adaptation de la taille par rapport au marché ;
- la surface financière ;
- la volonté contractuelle ;
- la communication.

Sinon, les importations se chargeraient d'apporter une forme de réponse qui n'est probablement pas celle souhaitée par les consommateurs, qui plébiscitent le local. Confiance et valeur s'évaporeront...

L'avenir devrait être meilleur.

³⁶ Rapport CGAAER n° 16081, « Revue de l'Agence Bio en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance », octobre 2017.

³⁷ Pour exemple, l'étude de FranceAgriMer « Prospective filière française des vins biologiques », avril 2017.

³⁸ Pour exemple, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais : plan de filière pour les EGA, décembre 2017.

³⁹ 240 domaines viticoles pratiquent la biodynamie et sont certifiés Demeter, voir étude FranceAgriMer, op.cit., avril 2017.

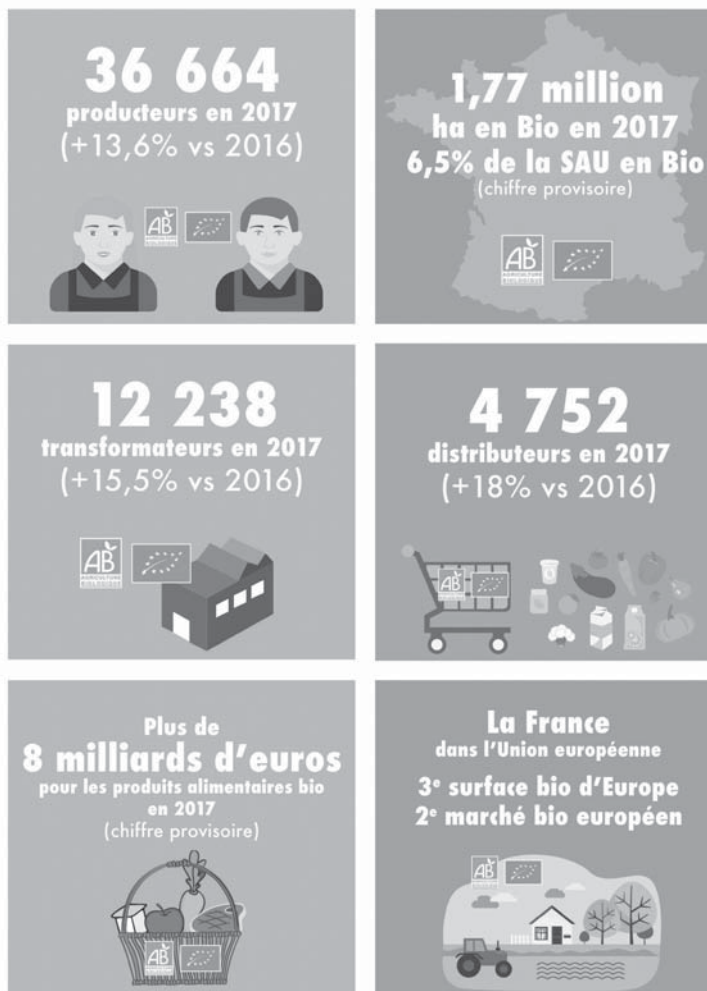
⁴⁰ « Tous les aliments bio se valent-ils ? », revue *Le Particulier pratique*, n° 439, novembre 2017.

⁴¹ www.synabio.com

ANNEXES

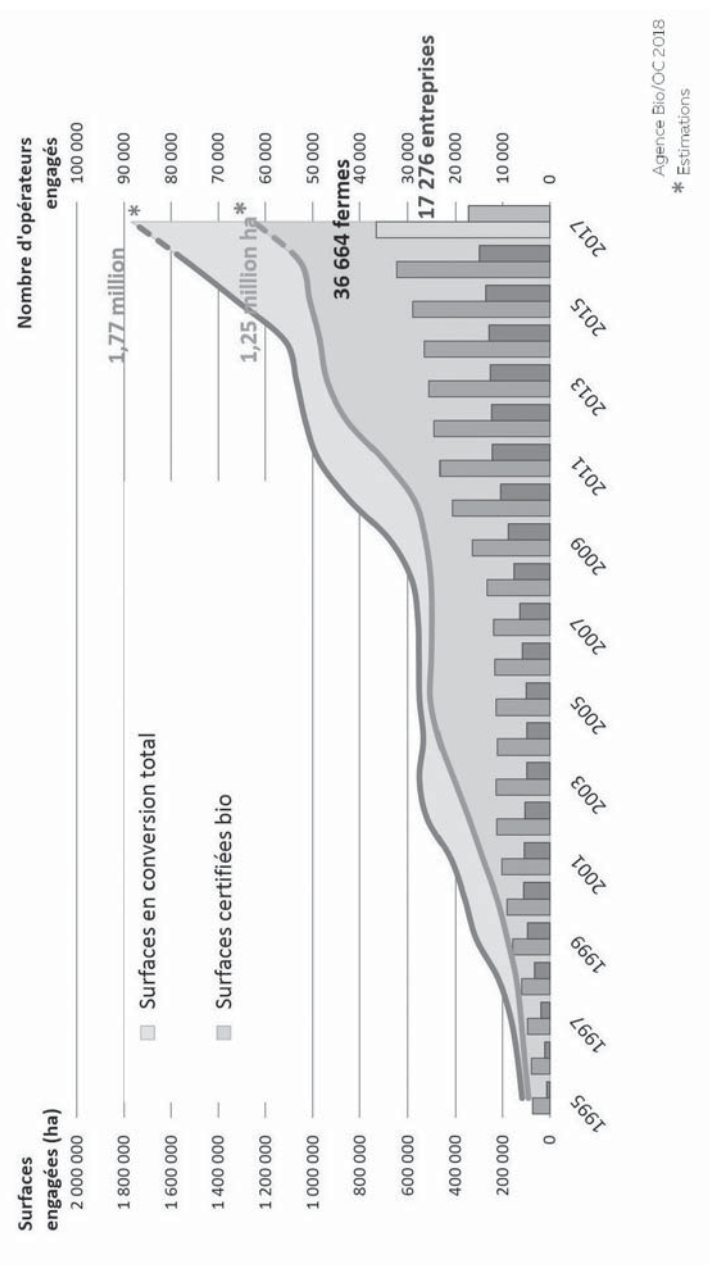
ANNEXE 1: REPÈRES CHIFFRÉS 2017 DU BIO EN FRANCE

REPÈRES CHIFFRÉS 2017 DU BIO EN FRANCE

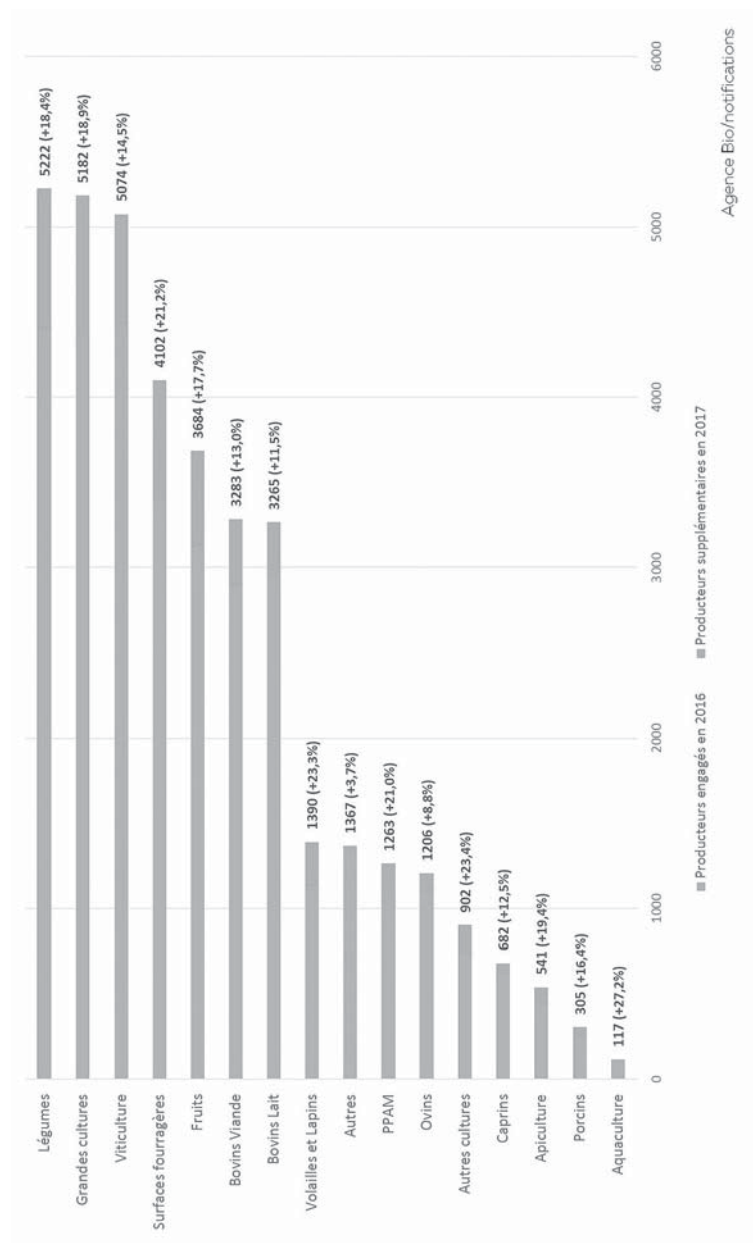


Source: Agence bio

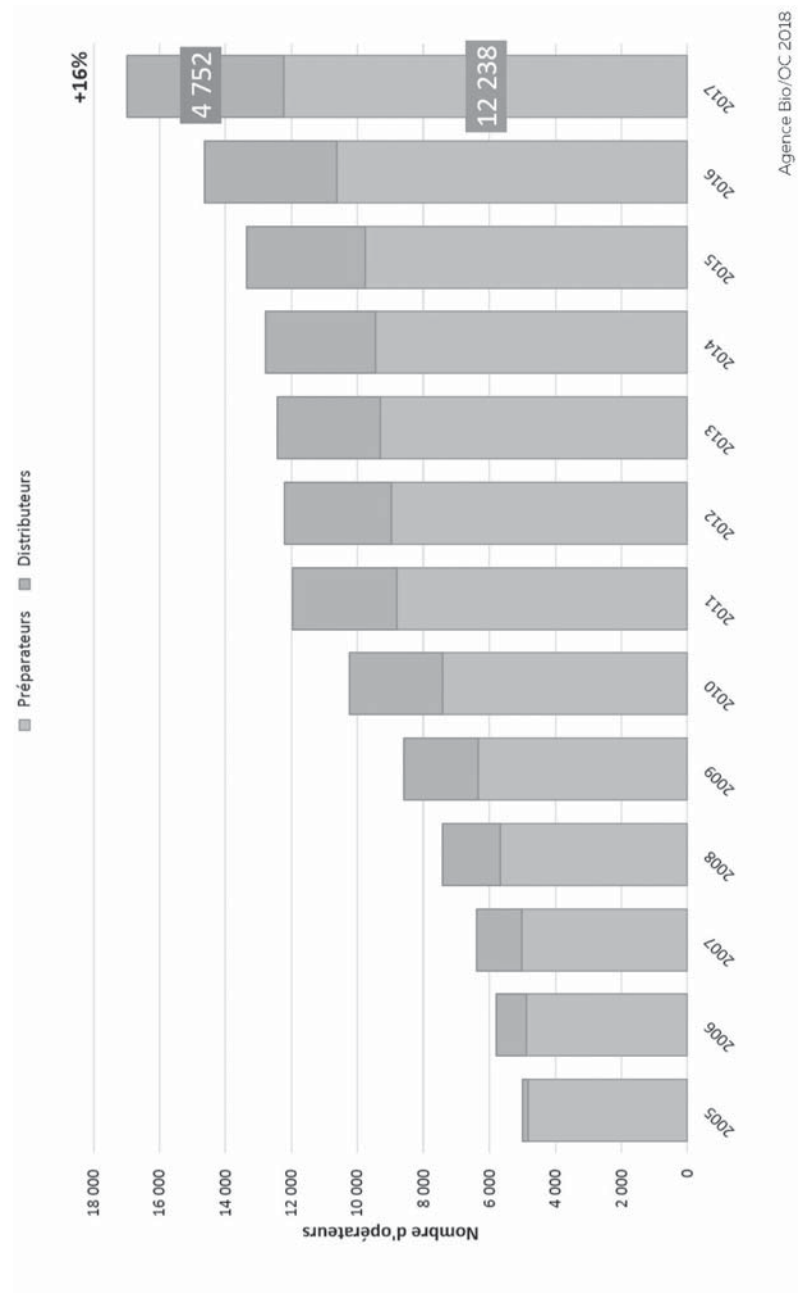
ANNEXE 2: ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS ET DES SURFACES BIO ENGAGÉES



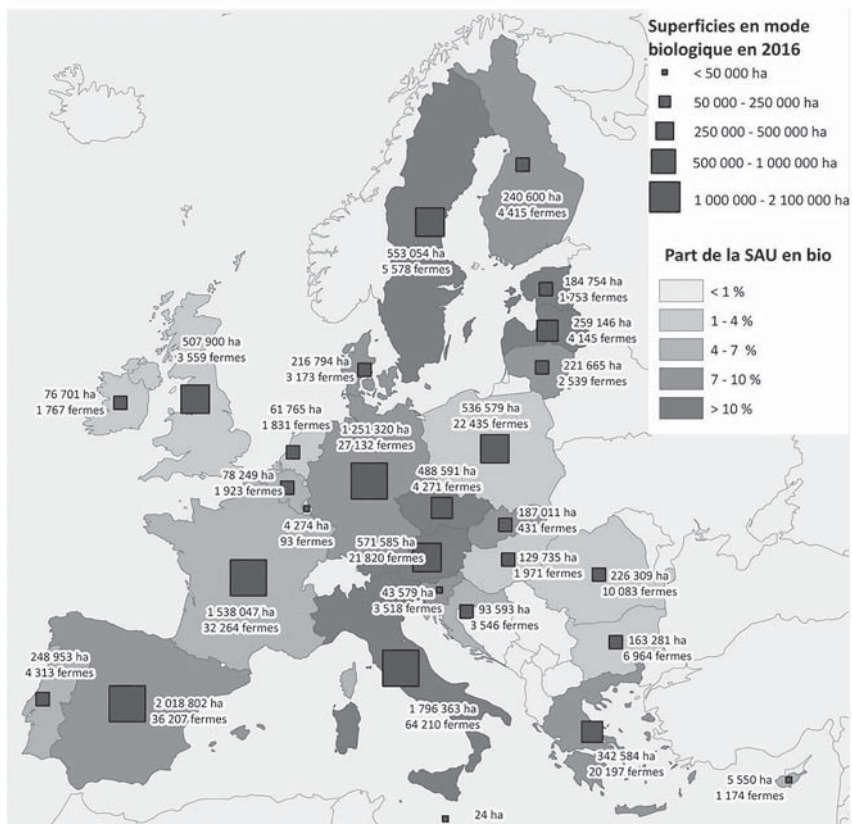
ANNEXE 3 : RÉPARTITION DES PRODUCTEURS ENGAGÉS EN BIO EN 2017



ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DEPUIS 2005 DU NOMBRE DE TRANSFORMATEURS ET DE DISTRIBUTEURS ENGAGÉS EN BIO



ANNEXE 5: SURFACES ET EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2016



Source Agence BIO d'après différentes sources européennes. Données 2016 sauf Hongrie données 2015.

GLOSSAIRE

AB: agriculture biologique

AFSSA: Agence française de sécurité sanitaire des aliments

ANSES: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Agence Bio: agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

APCA: Assemblée permanente des chambres d'agriculture

CGAAER: Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNA: Conseil national de l'alimentation

COFRAC: Comité français d'accréditation

CREDOC: Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CTE: Contrat territorial d'exploitation

EGA: États généraux de l'alimentation

FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural

FNAB: Fédération nationale de l'agriculture biologique

FranceAgriMer: établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

HVE: haute valeur environnementale

IFOAM: International Federation of Organic Agriculture Movements (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique)

INAO: Institut national de l'origine et de la qualité

INRA: Institut national de la recherche agronomique

ITAB: Institut technique de l'agriculture biologique

MDD: marque de distributeur

OC: organisme certificateur

OGM: organisme génétiquement modifié

PAC: politique agricole commune

PSE: paiement pour services environnementaux

RSE: responsabilité sociétale et environnementale

SAU: surface agricole utile

Synabio: Syndicat national des entreprises bio

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- DENHEZ Frédéric, « Le Bio, au risque de se perdre », Dans le vif, Buchet/Chastel, 2018.
- GRUFFAT Claude, « Les dessous de l'alimentation Bio », La Mer Salée, 2017.
- LE BUANEC Bernard, « Le tout bio est-il possible ? 90 clés pour comprendre l'agriculture biologique », Quae, 2012.
- REGNAULT-ROGER Catherine (sous la direction de) « Idées reçues et agriculture, Parole à la science », Académie d'Agriculture de France, Presses des Mines, 2018.
- RIVIÈRE-WEKSTEIN Gil, « Panique dans l'assiette, ils se nourrissent de nos peurs » et « Bio, fausses promesses et vrai marketing », Le Publieur, 2017 et 2011.
- Ouvrage collectif : « pour », La revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, « La bio à la croisée des chemins », GREP, n° 227, 2015.

ÉTUDES/TRAVAUX

- COFACE. Les publications économiques de Coface, « France, le secteur bio est-il condamné à renier ses principes ? », décembre 2017.
- CGAAER, Rapport n° 16081, « Revue de l'Agence Bio en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance », octobre 2017.
- CNA Conseil national de l'alimentation, « Le bio en France, situation actuelle et perspectives de développement », Avis n° 74, 2014.
- FNAB, Joséphine Aubert, Claire Touret, « L'agriculture biologique : prix Nobel de l'économie ? », FNAB, 2014.
- CGAAER, Inspection des finances, CGEDD « Rapport sur le bilan du plan de développement de l'agriculture biologique 2008-2012 », février 2013.

SITES

- Agence Bio : www.agencebio.org
- INAO : www.inao.gouv.fr

Laboratoire d'idées pour les secteurs agricole, agro-alimentaire et agro-industriel, le *think tank* agridées travaille sur les conditions du fonctionnement et du développement des entreprises composant ces filières.

Dans une volonté de concrétisation du rôle stratégique de ces secteurs, agridées, structure indépendante et apolitique, portée par ses valeurs d'humanisme et de progrès, est attachée à des avancées souples et responsabilisantes, permettant aux acteurs d'exprimer leurs talents et potentialités.

Tout au long de l'année, agridées organise différents formats d'événements et groupes de travail destinés à produire et diffuser des idées, propositions et questionnements pour accompagner les évolutions indispensables des filières agricoles en ce début de 21^e siècle.

Yves LE MORVAN,
Responsable Filières et Produits
à agridées



agridees
8 rue d'Athènes 75009 Paris
+33 (0)1 44 53 15 15
contact@agridees.com

www.agridees.com

Idées Débats
Impacter Influencer
Dialogue
Développement
Demain Défis
Innover
Imaginer

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER